

# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

COEUR CHAVILLE

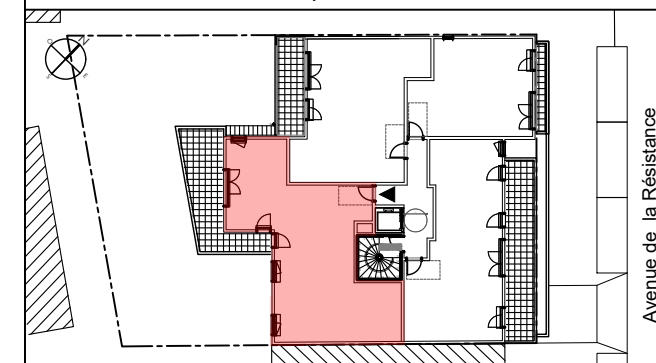
5-7 Avenue de la Résistance

92170 CHAVILLE

4 ème étage

Appartement N° 41

4 pièces



| PIECES | SURFACE HABITABLE |
|--------|-------------------|
|--------|-------------------|

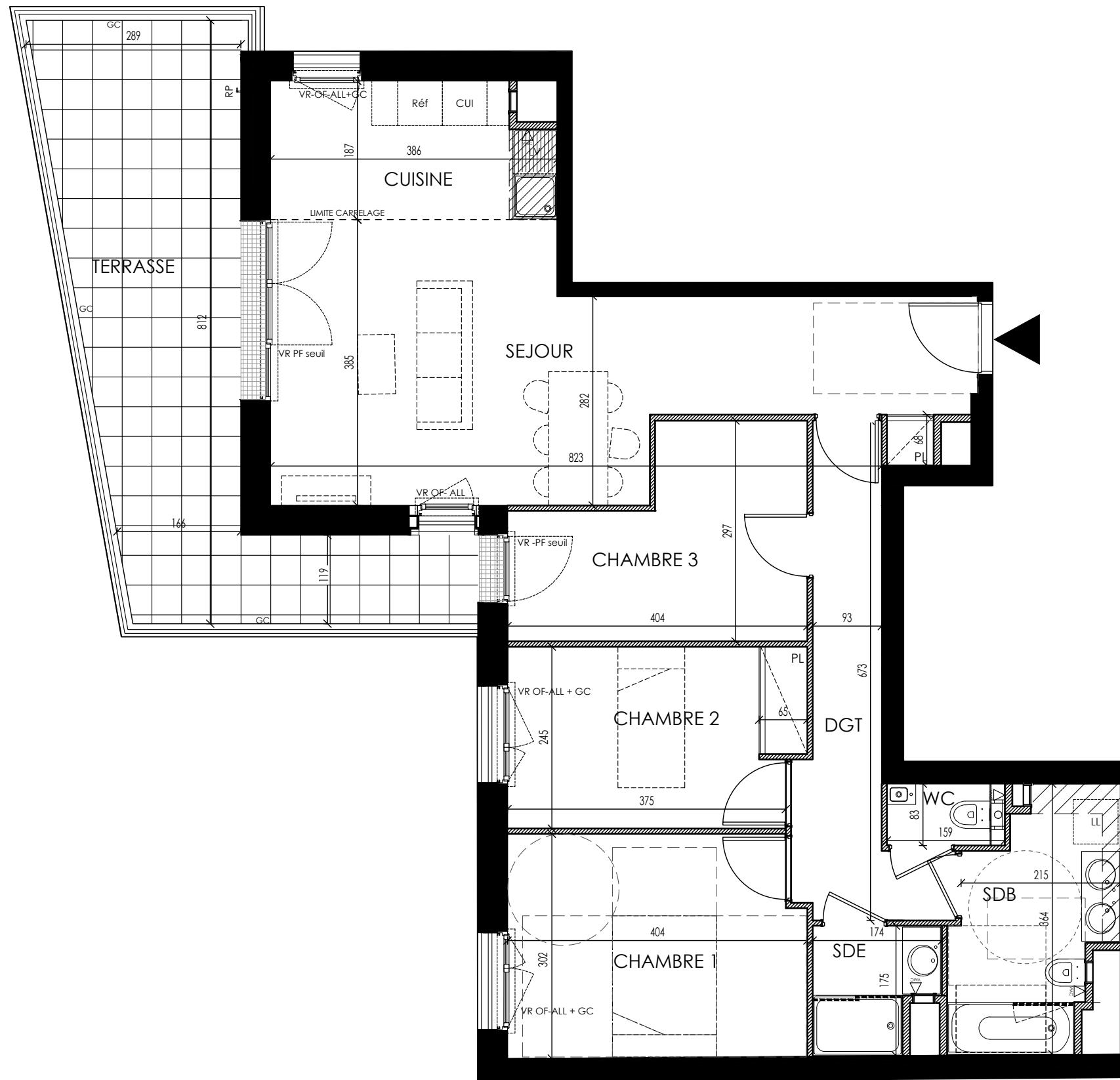
|               |         |    |
|---------------|---------|----|
| Pièce de vie  | 32,59   | m² |
| Séjour        | 25.81m² |    |
| Cuisine       | 6.78m²  |    |
| Chambre 1     | 11,85   | m² |
| Chambre 2     | 9,57    | m² |
| Chambre 3     | 9,58    | m² |
| Salle de bain | 6,64    | m² |
| Salle d'eau   | 2,62    | m² |
| Wc            | 1,32    | m² |
| Dégagement    | 7,76    | m² |

|                          |       |    |
|--------------------------|-------|----|
| SURFACE TOTALE HABITABLE | 81,93 | m² |
|--------------------------|-------|----|

|                        |          |
|------------------------|----------|
| EXTERIEUR              | SURFACE  |
| Terrasse               | 21,43 m² |
| SURFACE TOTALE ANNEXES | 21,43 m² |

NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

31 mars 2023 - Ind -



VR : volet roulant  
OF : ouvrant à la française  
PF : porte fenêtre  
F : fixe  
GC : garde corps  
EP : descente d'eau pluviale  
PL : placard  
ETEL : tableau électrique  
DGT : dégagement  
RGT : rangement  
LL : Lave linge  
LV : Lave vaisselle  
CUI : cuisson  
REF : réfrigérateur

Soffites et faux-plafond

Signature : SCCV CHAVILLE RESISTANCE

Signature ACQUEREUR :



NOTA 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art 4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.